

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

Renouvellement du budget du cabinet de l'opposition officielle

JOSÉE NÉRON EXIGE LE RESPECT DE LA LOI

SAGUENAY, le 10 décembre 2014 – À quelques jours du dépôt du budget, la conseillère désignée de l'opposition à Ville de Saguenay, **Josée Néron**, estime que le maire Jean Tremblay doit se conformer à la loi et lui octroyer le budget nécessaire au fonctionnement de son cabinet. Avec l'annonce de la retraite du dernier employé du cabinet du maire, **Josée Néron** considère que sa fermeture est artificielle et constitue une manœuvre politique afin de réduire l'opposition au silence.

«La loi est claire. Le maire a le droit de constituer un cabinet politique. L'opposition possède également ce droit. Un montant global est prévu dans la loi pour tous les cabinets politiques d'une ville. La loi prévoit également comment ce montant doit être partagé entre le maire et les partis d'opposition», explique la conseillère municipale.

Elle estime que la décision de Jean Tremblay de se départir de tous ses employés n'aura pas pour effet de la priver de son droit de disposer d'un cabinet. «Nous avons acquis ce droit jusqu'aux prochaines élections. Le maire est dans l'erreur lorsqu'il estime que s'il n'a plus de cabinet, l'opposition perd ce droit. La loi n'a pas été écrite pour que le maire ait le droit de vie ou de mort sur l'opposition officielle. Ce serait illogique que ce soit à Jean Tremblay de décider s'il y aura une opposition à Ville de Saguenay», fait observer **Josée Néron**.

La conseillère a d'ailleurs écrit au directeur général de la Ville et au président du conseil du Trésor Jean-Yves Provencher afin d'exiger le renouvellement du budget de son cabinet jusqu'aux prochaines élections. «Le non-renouvellement du budget de l'opposition sera considéré comme une attaque directe à la démocratie et à la liberté d'expression. Une fois de plus, Jean Tremblay veut museler ceux qui posent des questions sur son administration».

La conseillère **Christine Boivin** croit que c'est aussi une attaque directe à sa fonction d'élue. «Les conseillers municipaux sont des acteurs de la vie démocratique. Ils ont le droit d'exprimer leur dissidence. Ma collègue et moi avons été élues pour apporter une diversité de point de vue au conseil municipal, poser des questions et contribuer au développement de la Ville. Nous devons continuer à faire notre travail. Les membres de notre cabinet nous fournissent une aide inestimable, et nous y avons droit», conclut **Christine Boivin**.

-30-

Renseignements :

Catherine Bergeron
Responsable des communications
Cabinet de l'opposition officielle
Bureau : 418-698-3981 poste 1
Cell : 418-290-0643